

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 16 janvier 2018, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Williams, messieurs les conseillers Mathieu Daviault, Robert Gagnon et Michel Martel ainsi que mesdames les conseillères France Gosselin, Vicky Langevin et Marie-Ève Tanguay.

Étaient absent(e)s : Aucun.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Geneviève Lauzière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Stéphane Williams, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-18

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 16 janvier 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 16 janvier 2018, à savoir :

1. Ouverture de la séance par le président de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 16 janvier 2018

3. Procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2017

3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 11 décembre 2017 à 18 h 30 – Adoption du budget 2018 et du Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020

3.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 11 décembre 2017 à 19 h 30

3.4 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 4 décembre 2017 – Premier projet de règlement 712-18-2018

4. Approbation des comptes du mois

4.1 Approbation des comptes du mois

5. Administration générale

5.1 Embauche – Inspecteur en bâtiments

5.2 Autorisation de signature – Demande d'aide financière - Emplois d'été Canada 2018

5.3 Autorisation de signature – Entente de travail – Préposés à la bibliothèque et aux loisirs – 2018-2022

5.4 Responsabilités et comités du conseil municipal - Office régional d'habitation de Marguerite-d'Youville, Office municipal d'habitation de Saint-Amable et Comité des mesures d'urgence - Modification de la résolution 316-11-17

5.5 Comité des mesures d'urgence - Nominations des responsables de mission et remplacement de la résolution 211-09-12

5.6 Proposition – Désignation d'un membre du Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain - Représentant des municipalités de l'Ouest de la Couronne Sud

5.7 Autorisation - Travaux d'entretien – Branche principale et branche 4 du cours d'eau Coderre – Année 2018

6. Communications

S.O.

7. Greffe et réglementation

7.1 Avis de motion, adoption et présentation d'un projet de règlement – Règlement 757-00-2018 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable et remplaçant le Règlement 724-00-2014

7.2 Avis de motion et adoption – Premier projet de règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" »

7.3 Avis de motion et adoption – Premier projet de règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 »

7.4 Adoption – Règlement 705-05-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'établir des objectifs et des critères relatifs aux projets intégrés mixtes (résidentiel et

commercial) »

- 7.5 Adoption – Règlement 712-17-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter des normes relatives à l'aménagement et à l'entretien des emprises de rue, de préciser certaines normes relatives au nombre d'arbres en cour résidentielle avant, aux usages accessoires à un usage résidentiel, aux foyers, aux projets intégrés résidentiels, aux enseignes du groupe d'usages "communautaire" et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis, d'ajouter certaines définitions, de modifier un usage autorisé dans la zone H-79 et d'ajouter des usages autorisés dans la zone H-67 »
- 7.6 Adoption – Règlement 712-18-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-20, C-24, H-40 et H-66 »
- 7.7 Modification – Résolution 41-02-17 - Engagement, mandat et autorisation de signature - Cession d'un immeuble à la Commission scolaire des Patriotes – Construction d'une école primaire
- 7.8 Approbation – Liste de destruction de documents pour l'année 2017
- 7.9 Reconnaissance d'un organisme sans but lucratif - Programme d'assurance - Union des municipalités du Québec
- 8. Service incendie**
S.O.
- 9. Service des loisirs culturels**
S.O.
- 10. Service des loisirs récréatifs et communautaires**
 - 10.1 Appui – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
 - 10.2 Comité de la politique familiale – Nominations
 - 10.3 Sous-comité de travail du Comité de la politique familiale – Mise à jour du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA)
- 11. Services techniques**
 - 11.1 Autorisation de signature – Inscription d'un avis de contamination au registre foncier – Partie du lot 209-161 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie
- 12. Trésorerie et finances**
 - 12.1 Approbation – Prévisions budgétaires 2018 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville
 - 12.2 Approbation – Prévisions budgétaires 2018 de la Régie

intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

- 12.3 Approbation – Prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable
- 12.4 Approbation – Prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional
- 12.5 Approbation – Prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable
- 12.6 Émission d'obligations par appel d'offres public, modification de règlements d'emprunt et autorisation de signature
- 12.7 Adjudication et autorisation de signature - Émission d'obligations par appel d'offres public

13. Urbanisme

- 13.1 Demande de dérogation mineure numéro 2017-070-DM – 540, rue Denise (lot 194-229 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)

14. Courrier reçu

15. Varia

16. Période de questions

17. Levée de la séance

- 17.1 Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité.

3. PROCÈS-VERBAUX

02-01-18 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2017

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

03-01-18 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 11 décembre 2017 à 18 h 30 – Adoption du budget 2018 et du Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 à 18 h 30 concernant l'adoption du budget 2018 et du Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

04-01-18 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 11 décembre 2017 à 19 h 30

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

05-01-18 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 4 décembre 2017 – Premier projet de règlement 712-18-2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de de l'assemblée publique de consultation du 4 décembre 2017 relative au Premier projet de règlement 712-18-2018.

Adoptée à l'unanimité.

4. COMPTES DU MOIS

06-01-18 Approbation des comptes du mois

Je, soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

| | |
|---|------------------------|
| Montant total des engagements (154 commandes) 2017 | 586 591,62 \$ |
| Montant total des dépenses du rapport (104 factures) 2017 | 393 695,60 \$ |
| Montant total des engagements (38 commandes) 2018 | 1 570 343,71 \$ |
| Montant total des dépenses du rapport (12 factures) 2018 | 90 696,89 \$ |
| Salaires périodes 25 et 26 2017 | 252 553,97 \$ |
| Salaire période 1 2018 | 144 241,80 \$ |
| Total | 3 038 123,59 \$ |

Signé ce 18 janvier 2018.

Carmen McDuff, directrice générale et sec.-trés.

CONSIDÉRANT les listes de dépenses et engagements de fonds, jointes à la présente résolution, qui présentent une description des montants, les dates, les échéances et le nom du fournisseur pour chaque dépense ou engagement ainsi que les postes d'imputation budgétaire;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER le paiement des dépenses énumérées sur la liste jointe aux présentes, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée à l'unanimité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07-01-18 Embauche – Inspecteur en bâtiments

CONSIDÉRANT la résolution 57-03-16 concernant l'embauche, en date du 7 mars 2016, de monsieur Charles Sévigny Gosselin à titre d'inspecteur en bâtiments temporaire et la résolution 271-10-16 prolongeant son contrat de travail;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de combler un poste permanent d'inspecteur en bâtiments;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER, à compter du 17 janvier 2018, monsieur Charles Sévigny Gosselin à titre d'inspecteur en bâtiments permanent à temps plein.

Adoptée à l'unanimité.

08-01-18 Autorisation de signature – Demande d'aide financière - Emplois d'été Canada 2018

CONSIDÉRANT les besoins anticipés de la Municipalité en personnel étudiant pour la période estivale 2018;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2018 doivent être déposées au plus tard le 2 février 2018;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff, ou, en son absence, la directrice du Service de la trésorerie

et secrétaire-trésorière adjointe, madame Josée Desmarais, à préparer, à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout formulaire ou document ainsi que toute demande d'aide financière jugés pertinents dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

09-01-18 Autorisation de signature – Entente de travail – Préposés à la bibliothèque et aux loisirs – 2018-2022

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe à préparer, à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'entente intitulée « Entente de travail entre les employé(s) du Service de la bibliothèque et la Municipalité de Saint-Amable 2018-2022 », ainsi que tout document afférent, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

10-01-18 Responsabilités et comités du conseil municipal - Office régional d'habitation de Marguerite-d'Youville, Office municipal d'habitation de Saint-Amable et Comité des mesures d'urgence - Modification de la résolution 316-11-17

CONSIDÉRANT la résolution numéro 316-11-17, par laquelle le conseil désigne notamment deux élus pour faire partie du conseil d'administration de l'Office régional d'habitation de Marguerite-d'Youville (ORHMY), dont un à titre de substitut, et un seul élu à titre de membre du Comité des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que les documents constitutifs de l'ORHMY prévoient qu'une seule personne doit être nommée pour faire partie de son conseil d'administration et qu'il n'est pas possible de nommer un substitut;

CONSIDÉRANT qu'il y a, par ailleurs, lieu de nommer un membre élu à titre de membre de l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable ainsi qu'un membre élu substitut pour faire partie du Comité des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 316-11-17 en conséquence;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

DE MODIFIER, dans la résolution numéro 316-11-17 :

- la section concernant les responsabilités de monsieur Mathieu Daviault, conseiller, de façon à supprimer la mention « à titre de substitut » afin qu'il soit désigné à titre de seul représentant élu de la Municipalité pour faire partie du conseil d'administration de l'Office régional d'habitation de Marguerite-d'Youville (ORHMY) et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable, laquelle section doit se lire comme suit :

| | |
|------------------|---|
| Mathieu Daviault | Dossier : Travaux publics |
| | Comité consultatif d'urbanisme |
| | Comité municipal jeunesse |
| | Office régional d'habitation de Marguerite-d'Youville |
| | Office municipal d'habitation de Saint-Amable |
| | Comité technique |

- la section concernant les responsabilités de monsieur Robert Gagnon, conseiller, de façon à ce qu'il soit désigné à titre de membre substitut du Comité des mesures d'urgence, laquelle section doit se lire comme suit :

| | |
|---------------|---|
| Robert Gagnon | Dossier : Urbanisme |
| | Comité consultatif d'urbanisme |
| | Comité des finances |
| | Comité politique familiale |
| | Comité médiation citoyenne |
| | Comité des mesures d'urgence, à titre de substitut |
| | MRC de Marguerite-d'Youville, à titre de substitut du maire |
| | Régie de police Richelieu-Saint-Laurent, à titre de délégué substitut |

- la section concernant les responsabilités de monsieur Stéphane Williams, maire, de façon à supprimer sa désignation à titre de membre de l'ORHMY, laquelle section doit se lire comme suit :

| |
|--|
| Comité ou organisme |
| Comité des finances |
| Comité mesures d'urgence |
| Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-d'Youville |
| Régie de police Richelieu-Saint-Laurent, à titre de délégué |
| Régie du Centre multisports régional (RICMR) |
| Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) |

Adoptée à l'unanimité.

11-01-18

Comité des mesures d'urgence - Nomination des responsables de mission et remplacement de la résolution 211-09-12

CONSIDÉRANT la résolution 211-09-12 relative à la nomination des membres du Comité des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que plusieurs membres de ce comité ne sont plus à l'emploi de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

la conseillère Marie-Ève Tanguay
le conseiller Robert Gagnon

DE NOMMER les personnes occupant les fonctions suivantes à titre de membres du Comité des mesures d'urgence selon les responsabilités décrites ci-dessous :

| Fonction | Responsable de mission |
|--|--|
| Directeur général et secrétaire-trésorier | Coordonnateur à la sécurité civile |
| Directeur du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe – volet trésorerie | Coordonnateur à la sécurité civile (substitut) |
| | Administration et Greffe |
| Comptable | Administration et Greffe (substitut) |
| Directeur du Service incendie | Incendie et sauvetage |
| Officier de garde au Service incendie | Incendie et sauvetage (substitut) |
| Directeur du Service de l'urbanisme | Services techniques et environnement |
| Technicien en génie municipal | Services techniques et environnement (substitut) |
| Directeur des Services techniques et des travaux publics | Travaux publics et transport |
| Directeur adjoint aux Travaux publics | Travaux publics et transport (substitut) |
| Directeur du Service des loisirs culturels | Services aux sinistrés |
| Directeur du Service des loisirs récréatifs et communautaires | Services aux sinistrés (substitut) |
| Coordonnateur aux communications | Communications |
| Greffier et secrétaire-trésorier adjoint – volet greffe | Communications (substitut) |

DE REMPLACER ainsi la résolution 211-09-12 ainsi que toute autre nomination antérieure aux mêmes titres.

Adoptée à l'unanimité.

12-01-18

Proposition – Désignation d'un membre du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain - Représentant des municipalités de l'Ouest de la Couronne Sud

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 24 et suivants de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (c. R-25.01) (la « Loi »), le Réseau de

transport métropolitain (le « Réseau ») est administré par un conseil d'administration composé de quinze (15) membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités locales de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2016, le conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud convenait unanimement de subdiviser la Couronne Sud en deux (2) secteurs, l'un à l'Est et l'autre à l'Ouest, et que deux (2) représentants par sous-secteur soient désignés par les municipalités de la Couronne Sud à titre de membres du conseil d'administration du Réseau;

CONSIDÉRANT qu'à la réunion des maires des municipalités de la Couronne Sud tenue le 25 octobre 2016, il avait été convenu d'élire les quatre (4) représentants suivants des municipalités de la Couronne Sud à titre de membres du conseil d'administration du Réseau, soit :

- Mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'Est de la Couronne Sud;
- Messieurs Claude Haineault et Donat Serres dans l'Ouest de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du conseil d'administration du Réseau autres que le président du conseil est d'au plus quatre (4) ans et que ces mandats peuvent être renouvelés deux (2) fois à ce titre;

CONSIDÉRANT que le mandat d'un membre du conseil d'administration du Réseau qui est également membre du conseil d'une municipalité locale prend fin dès qu'il cesse d'être membre du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le mandat de monsieur Claude Haineault au poste de membre du conseil d'administration du Réseau a cessé lors de son départ à la retraite, le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que cette vacance doit être comblée, conformément à l'article 33 de la Loi et qu'il revient aux maires des municipalités locales de la Couronne Sud de désigner un membre élu de l'Ouest de la Couronne Sud pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT qu'un consensus se dégage pour que la candidature de monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois et représentant de l'Ouest de la Couronne Sud, soit proposée pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi, les municipalités locales de la Couronne Sud doivent adopter une résolution pour proposer une candidature en vue de combler ce poste;

CONSIDÉRANT qu'une copie certifiée conforme de cette résolution devra être déposée par le maire de chaque municipalité locale lors de la réunion qui sera convoquée par la secrétaire générale du Réseau pour procéder à la désignation d'un représentant des municipalités locales de la Couronne Sud;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

DE PROPOSER la candidature de monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois à titre de représentant des municipalités de l'Ouest de la Couronne Sud, dans le but de combler le poste vacant au sein du conseil d'administration du Réseau;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la secrétaire du Réseau ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

Adoptée à l'unanimité.

13-01-18

Autorisation - Travaux d'entretien – Branche principale et branche 4 du cours d'eau Coderre – Année 2018

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-d'Youville (la MRC) procédera à des travaux d'aménagement sur la branche principale et la branche 4 du cours d'eau Coderre, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C.-47.1);

CONSIDÉRANT l'article 28 du Règlement 208 de la MRC régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT que, pour ces travaux, la MRC procédera à la répartition des quotes-parts au moyen de trois (3) factures, et ce, au prorata de bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au Règlement 208 de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien projetés par la MRC sur la branche principale et la branche 4 du cours d'eau Coderre;

QUE la Municipalité s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux précités, et ce, en conformité avec l'article 28 du Règlement 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts.

Adoptée à l'unanimité.

6. COMMUNICATIONS

S.O.

7. GREFFE ET RÉGLEMENTATION

14-01-18

Avis de motion, adoption et présentation d'un projet de règlement – Règlement 757-00-2018 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable et remplaçant le Règlement 724-00-2014

Le conseiller Robert Gagnon donne avis que le Règlement 757-00-2018 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable et remplaçant le Règlement 724-00-2014 sera présenté pour adoption finale à une séance ultérieure du conseil et il présente un résumé du projet de règlement et

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, impose notamment aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter, suivant l'élection générale, un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT que le bon déroulement des rencontres du conseil est basé sur le respect des gens et des idées;

CONSIDÉRANT qu'il en découle que les membres du conseil doivent disposer de toute la liberté leur permettant de délibérer en toute quiétude sur une panoplie de sujets, et ce, sans crainte que de telles délibérations soient communiquées à un tiers;

CONSIDÉRANT le serment d'office pris par l'ensemble des membres du conseil après leur élection et le fait qu'ils agissent dans l'intérêt public;

CONSIDÉRANT qu'à titre de représentants de l'intérêt public, les membres du conseil se doivent d'agir avec loyauté, respect, intégrité, transparence et faire preuve de jugement dans l'exercice de leur fonction, que ce soit au sein du conseil, des comités ou à titre de représentants de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, le projet de règlement 757-00-2018 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable et remplaçant le Règlement 724-00-2014.

Adoptée à l'unanimité.

15-01-18

Avis de motion et adoption – Premier projet de règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" »

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012;

Le conseiller Mathieu Daviault donne avis de motion de la présentation du Premier projet de règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" » et

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'article 145.31 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, le Premier projet de règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" », et de présenter ce Projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation le 5 février 2018 à 18 h 30, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-18

Avis de motion et adoption – Premier projet de règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 »

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

Le conseiller Robert Gagnon donne avis de motion de la présentation du Premier projet de règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 » et

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, le Premier projet de règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 », et de présenter ce Projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation le 5 février 2018 à 18 h 30, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

17-01-18

Adoption – Règlement 705-05-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'établir des objectifs et des critères relatifs aux projets intégrés mixtes (résidentiel et commercial) »

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement 705-05-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'établir des objectifs et des critères relatifs aux projets intégrés mixtes (résidentiel et commercial) » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que, suivant la publication d'un avis public, aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue relativement à ce Second projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'article 145.31 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement 705-05-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'établir des objectifs et des critères relatifs aux projets intégrés mixtes (résidentiel et commercial) ».

Adoptée à l'unanimité.

18-01-18

Adoption – Règlement 712-17-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter des normes relatives à l'aménagement et à l'entretien des emprises de rue, de préciser certaines normes relatives au nombre d'arbres en cour résidentielle avant, aux usages accessoires à un usage résidentiel, aux foyers, aux projets intégrés résidentiels, aux enseignes du groupe d'usages "communautaire" et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis, d'ajouter certaines définitions, de modifier un usage autorisé dans la zone H-79 et d'ajouter des usages autorisés dans la zone H-67 »

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement 712-17-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter des normes relatives à l'aménagement et à l'entretien des emprises de rue, de préciser certaines normes relatives au nombre d'arbres en cour résidentielle avant, aux usages accessoires à un usage résidentiel, aux foyers, aux projets intégrés résidentiels, aux enseignes du groupe d'usages "communautaire" et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis, d'ajouter certaines définitions, de modifier les limites des zones C-21, C-23 et I-31, de modifier un usage autorisé dans la zone H-79 et d'ajouter des usages autorisés dans la zone H-67 » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que, suivant cette assemblée publique de consultation, le conseil a retiré l'article 16 du projet de règlement, lequel visait à modifier les limites des zones C-21, C-23 et I-31;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que, suivant la publication d'un avis public, aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue relativement à ce Second projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement 712-17-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter des normes relatives à l'aménagement et à l'entretien des emprises de rue, de préciser certaines normes relatives au nombre d'arbres en cour résidentielle avant, aux usages accessoires à un usage résidentiel, aux foyers, aux projets intégrés résidentiels, aux enseignes du groupe d'usages "communautaire" et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis, d'ajouter certaines définitions, de modifier les limites des zones C-21, C-23 et I-31, de modifier un usage autorisé dans la zone H-79 et d'ajouter des usages autorisés dans la zone H-67 ».

Adoptée à l'unanimité.

19-01-18

Adoption – Règlement 712-18-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-20, C-24, H-40 et H-66 »

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement 712-18-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-20, C-24, H-40 et H-66 » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que suivant l'assemblée publique de consultation, une correction mineure a été apportée à l'article 3 du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que, suivant la publication d'un avis public, aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue relativement à ce Second projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement 712-18-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-20, C-24, H-40 et H-66 ».

Adoptée à l'unanimité.

20-01-18

Modification – Résolution 41-02-17 - Engagement, mandat et autorisation de signature - Cession d'un immeuble à la Commission scolaire des Patriotes – Construction d'une école primaire

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, en février 2017, la résolution 41-02-2017 autorisant le maire ou, en son absence, le maire suppléant, à signer tout acte de cession et de servitude relatif à l'entente concernant la cession d'un immeuble, des travaux d'aménagement d'une rue et des travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que le nom des signataires doit être modifié, de façon à refléter le nom des personnes actuellement élues à ces postes;

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

la conseillère France Gosselin
le conseiller Michel Martel

DE REMPLACER le dernier paragraphe de la résolution 41-02-2017 de la façon suivante :

« **D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, madame Geneviève Lauzière, à négocier, pour et au nom de la Municipalité, les modalités de cession à intervenir entre les parties et d'autoriser le maire, ou, en son absence, le maire suppléant, ainsi que la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, madame Geneviève Lauzière, ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff, à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente relative à ces modalités, tout acte de cession et de servitude ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire. »

Adoptée à l'unanimité.

21-01-18 Approbation – Liste de destruction de documents pour l'année 2017

CONSIDÉRANT la liste de destruction de documents déposée en date du 6 décembre 2017 par l'archiviste de la MRC de Marguerite-d'Youville;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

la conseillère Marie-Ève Tanguay
le conseiller Robert Gagnon

D'APPROUVER la liste de destruction de documents pour l'année 2017, telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité.

22-01-18 Reconnaissance d'un organisme sans but lucratif - Programme d'assurance - Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre un programme d'assurance destiné aux organismes sans but lucratif (OSBL) qui sont reconnus par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'OSBL Autonomik - Organisme de véhicules en libre-service a manifesté son intérêt à adhérer à ce programme d'assurance;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des Loisirs récréatifs et communautaires;

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

la conseillère Vicky Langevin
le conseiller Robert Gagnon

DE RECONNAÎTRE, aux fins d'adhésion au Programme d'assurance des organismes sans but lucratif (OSBL) de l'Union des municipalités du Québec, l'organisme suivant :

| <i>Organisme</i> | <i>Adresse</i> |
|---|---|
| Autonomik - Organisme de véhicules en libre-service | 297-3, rue Principale Saint-Amable, Québec J0L 1N0 |

Adoptée à l'unanimité.

8. INCENDIES

S.O.

9. LOISIRS CULTURELS

S.O.

10. LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

23-01-18

Appui – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

CONSIDÉRANT que le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) sollicite l'appui de la Municipalité relativement à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que cette demande d'aide financière vise la rénovation et la mise aux normes de la piscine intérieure du CCSSJ;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

D'APPUYER le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) dans ses démarches de demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Adoptée à l'unanimité.

24-01-18

Comité de la politique familiale – Nominations

CONSIDÉRANT la résolution numéro 228-08-16 et l'échéance des mandats de ses membres en date du 15 août 2017;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des Loisirs récréatifs et communautaires;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du Comité de la politique familiale de la Municipalité pour une période d'un (1) an à compter de l'adoption de la présente résolution :

| NOMS ET TITRES | TERME DU MANDAT |
|--|-----------------|
| Isabelle Boudreau membre représentant le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) | 16 janvier 2019 |
| Jacques Boulva membre citoyen, catégorie aînés de 65 ans et plus | |
| Sylvain Montpetit membre citoyen, catégorie 45 à 64 ans | |
| Valérie La Madeleine membre citoyenne, catégorie 25 à 44 ans | |
| <i>Poste vacant</i> membre citoyen, catégorie jeunes de moins de 25 ans | |
| <i>Poste vacant</i> membre représentant les organismes communautaires | |

Adoptée à l'unanimité.

25-01-18

Sous-comité de travail du Comité de la politique familiale – Mise à jour du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT la résolution 49-02-17 et l'échéance des mandats de ses membres en date du 6 février 2018;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des Loisirs récréatifs et communautaires;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin
 APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
 ET RÉSOLU

DE RENOUELER le mandat des personnes suivantes ou de les nommer, selon le cas, à titre de membres du Sous-comité de travail du Comité de la politique familiale de la Municipalité pour la mise à jour du Plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA), pour une période d'un (1) an à compter de l'adoption de la présente résolution :

| NOMS | TITRE | TERME DU MANDAT |
|-------------------|--|-----------------|
| France Gosselin | Membre élue | 16 janvier 2019 |
| Isabelle Boudreau | membres représentant le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) | |
| Dominique Lesage | | |
| Jacques Boulva | membres citoyens, catégorie aînés de 55 ans et plus | |
| Micheline Diop | | |
| Hélène Pagé | | |
| Johanne Sicotte | | |

| | | |
|------------------|--|--|
| Louise Trépanier | | |
|------------------|--|--|

Adoptée à l'unanimité.

11. SERVICES TECHNIQUES

26-01-18

Autorisation de signature – Inscription d'un avis de contamination au registre foncier – Partie du lot 209-161 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie

CONSIDÉRANT la résolution 76-03-17 concernant l'adjudication de contrat à Comeau Experts-Conseils pour les plans et devis de la phase X incluant la demande d'autorisation pour l'article 32 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT la résolution 268-07-17 concernant l'autorisation de dépense et l'ordonnance de travaux d'égout sanitaire sur la rue du Parchemin et de branchement de service pour la future école primaire (Travaux d'infrastructure phase X);

CONSIDÉRANT le Règlement 746-00-2017 et les résultats de l'évaluation environnementale de site phase III – Propriété localisée sur le lot 209-P, matricule 2056-02-1746 de Savaria Experts Environnement, GEO-15-016-16-78, en date de janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (R.L.R.Q., c. Q-2) (la Loi);

CONSIDÉRANT que la construction de l'école primaire est en cours et que certains travaux requièrent une autorisation du MDDELCC en vertu de l'article 32 de la Loi;

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

la conseillère France Gosselin
la conseillère Marie-Ève Tanguay

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer et à requérir l'inscription au Registre foncier de tous les documents relatifs à la contamination d'une partie du lot 209-161 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie ainsi que tout document afférent auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à y effectuer toute modification jugée nécessaire, et à entreprendre toute démarche nécessaire à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

12. TRÉSORERIE

27-01-18

Approbation – Prévisions budgétaires 2018 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville (la MRC) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 le 22 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ces prévisions a été transmise à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce budget doit faire l'objet d'une approbation par chacune des municipalités faisant partie de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2018 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité.

28-01-18 Approbation – Prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (la Régie) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 le 13 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ces prévisions a été transmise à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce budget doit faire l'objet d'une approbation par chacune des municipalités membres de la Régie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité.

29-01-18 Approbation – Prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (la Régie) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 le 16 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ces prévisions a été transmise à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce budget doit faire l'objet d'une approbation par chacune des municipalités membres de la Régie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité.

30-01-18 Approbation – Prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional (la Régie) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 le 19 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ces prévisions a été transmise à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce budget doit faire l'objet d'une approbation par chacune des municipalités membres de la Régie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité.

31-01-18 Approbation – Prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable (l'OMH) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 le 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ces prévisions a été transmise à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce budget doit faire l'objet d'une approbation de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable, telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité.

32-01-18 Émission d'obligations par appel d'offres public, modification de règlements d'emprunt et autorisation de signature

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 000 000 \$, qui sera réalisé le 30 janvier 2018, réparti comme suit :

| Règlement d'emprunt | Montant |
|---------------------|--------------|
| 454-00 | 93 800 \$ |
| 579-06 | 200 300 \$ |
| 580-06 | 493 300 \$ |
| 617-08 | 80 100 \$ |
| 746-00-2017 | 2 132 500 \$ |

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt précités en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (R.L.R.Q., c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt 579-06, 580-06, 617-08 et 746-00-2017, la Municipalité souhaite émettre pour un terme plus court que celui qui y était prévu à l'origine;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait, le 22 janvier 2018, un emprunt au montant de 867 500 \$, sur un emprunt original de 1 248 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt 454-00, 579-06, 580-06 et 617-08;

CONSIDÉRANT que, en date du 22 janvier 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 30 janvier 2018 comprend les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT que, par conséquent et conformément au deuxième alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt 454-00, 579-06, 580-06 et 617-08;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin
ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunt 454-00, 579-06, 580-06, 617-08 et 746-00-2017 soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront en date du 30 janvier 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, soit le 30 janvier et le 30 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées moyennant le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., c. D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, conformément au protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation. À cette fin, le conseil autorise la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. du Grand-Coteau
933 A, boul. Armand-Frappier
Sainte-Julie (Québec)
J3E 2N2

QUE les obligations soient signées par le maire ou, en son absence, par le maire suppléant et la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière. La Municipalité a, conformément à la Loi, mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt 579-06, 580-06, 617-08 et 746-00-2017 soit plus court que celui fixé à l'origine, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 janvier 2018), au lieu du terme prescrit pour ces amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 30 janvier 2018, le terme original des règlements d'emprunt 454-00, 579-06, 580-06 et 617-08, soit prolongé de huit (8) jours.

Adoptée à l'unanimité.

33-01-18

Adjudication et autorisation de signature - Émission d'obligations par appel d'offres public

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt 454-00, 579-06, 580-06, 617-08 et 746-00-2017, la Municipalité souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, en date du 30 janvier 2018, au montant de 3 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que, suivant l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-27.1) :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 168 000 \$ | 1,80000 % | 2019 |
| 172 000 \$ | 2,05000 % | 2020 |
| 176 000 \$ | 2,25000 % | 2021 |
| 181 000 \$ | 2,40000 % | 2022 |
| 2 303 000 \$ | 2,50000 % | 2023 |

Prix : 98,67100

Coût réel : 2,78545 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 168 000 \$ | 1,90000 % | 2019 |
| 172 000 \$ | 2,05000 % | 2020 |
| 176 000 \$ | 2,20000 % | 2021 |
| 181 000 \$ | 2,35000 % | 2022 |
| 2 303 000 \$ | 2,50000 % | 2023 |

Prix : 98,62500

Coût réel : 2,79322 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 168 000 \$ | 1,85000 % | 2019 |
| 172 000 \$ | 2,05000 % | 2020 |
| 176 000 \$ | 2,20000 % | 2021 |
| 181 000 \$ | 2,35000 % | 2022 |
| 2 303 000 \$ | 2,50000 % | 2023 |

Prix : 98,60780

Coût réel : 2,79676 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 000 000 \$ de la Municipalité de Saint-Amable soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité.

13. URBANISME

34-01-18

Demande de dérogation mineure numéro 2017-070-DM – 540, rue Denise (lot 194-229 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement aux articles 47 et 173 du Règlement de zonage 712-00-2013 :

- permettre un empiètement de l'escalier extérieur donnant accès au rez-de-chaussée de 2,62 m dans la marge avant, alors que l'empiètement maximal autorisé dans la marge avant est de 2,50 m (empiètement excédentaire de 0,12 m dans la marge avant);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que de l'avis du requérant, cette dérogation mineure permettrait de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2017-070-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

14. COURRIER REÇU

a) *MRC de Marguerite-D'Youville*

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2017;
- Procès-verbal de la séance ordinaire du budget du 22 novembre 2017;
- Résolution 2017-11-361 – Calendrier des séances 2018;
- Règlement numéro 213 sur la rémunération des membres du conseil et modifiant la composition de certains comités

b) *Ville de Sainte-Julie*

- Projet de règlement P1100-5 amendant le Règlement du Plan d'urbanisme 1100, ainsi que l'Annexe 2 (Programme particulier d'urbanisme [PPU] de l'entrée de ville Nord) afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions.

Un résident requiert des renseignements sur les questions suivantes :

- les statistiques relatives aux permis de construction;
- l'embauche de l'inspecteur en bâtiments, prévue au point 5.1;
- les règles relatives au dégagement des bornes-fontaines;
- les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable, prévues au point 12.5;
- l'émission d'obligations, prévue aux points 12.6 et 12.7

- Monsieur le maire, madame la conseillère France Gosselin, monsieur le conseiller Michel Martel et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière lui fournissent les explications demandées.

Un résident s'enquiert des écarts budgétaires entre les prévisions de 2017 et celles de 2018 pour divers organismes.

- Monsieur le maire et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière lui fournissent les données pour chacun des organismes.

Un résident demande des précisions sur l'état de la réglementation relative à la rénovation des maisons mobiles et il s'enquiert des délais d'émission des permis à cet égard. En outre, il demande si un projet de transport en commun pour aînés est prévu au cours des prochaines années.

- Monsieur le maire et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière le renseignent à cet égard.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

35-01-18

Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel
ET RÉSOLU

DE LEVER la séance à 20 h 49.

Adoptée à l'unanimité.

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.